



DEL 2022.01.26/6

**DELIBÉRATION N°6
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2022**

**Thème :
FINANCES**

Le **mercredi 26 janvier 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

**Objet :
Ajustement provision
pour contentieux 2022**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Solange MICHEL, Natalia SERTOOUR, Élie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

**Convocation :
Date : 19/01/2022
Affichage : 19/01/2022**

Étaient représentés :

Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Thomas SCHWARZ donnant pouvoir à Natalia SERTOOUR
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Francine DAERDEN

**Nombre de membres du
conseil municipal**
En exercice : 33
Présents : 25
**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

Absents excusés :

Émilie DESMOULINS, Élisa FAURE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance : Renaud PONS

- VU les articles L.2321-2, L.2321-3 et R.2321-2 et R.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
- VU la délibération du conseil municipal N°087 en date du 31/03/2010 optant pour le régime des provisions budgétaires ;
- VU la délibération du conseil municipal N°026 du 18/02/2015 constituant une provision générale pour litiges et contentieux et les délibérations annuelles successives d'ajustement de cette provision N°044 du 02/03/2016, N°039 du 15/03/2017, N°030 du 21/03/2018, N°030 du 27/03/2019, N°024 du 26/02/2020, N°26 du 10/03/2021 et N°116 du 02/06/2021 ;
- CONSIDERANT** que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence exposé précisément dans le plan comptable général ;
- CONSIDERANT** qu'il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la provision budgétaire pour litiges et contentieux au titre de l'exercice 2022 ;
- CONSIDERANT** que la constitution d'une provision n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la Ville des sommes prétendument dues ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 24/01/2022 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'ajuster la provision générale pour litiges et contentieux inscrite au compte 15112 « Provisions pour litiges » sur l'exercice 2022 en effectuant une dotation complémentaire de 123 500 € ;
- De préciser que la provision destinée à couvrir la charge probable résultant des litiges et contentieux en cours est ajustée annuellement ;
- De constituer sur l'exercice 2022 une provision spécifique de 517 388,78 € à inscrire au compte 1582 « Autres provisions pour charges » ;

AR Prefecture

005-210500237-20220126-2022_01_6-DE
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022

Desire que la provision constituée au compte 1582 sera reprise chaque année à hauteur de 1/10^{ème} de son montant sur une période de 10 ans ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.01.26/6

PUBLIÉE LE : **02 FEV. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

